

ASSEMBLEE GENERALE AICA DU JOOS 02 JUIN 2023

L'Assemblée Générale ordinaire de l'AICA du JOOS a eu lieu jeudi 30 juin 2022 à 20h30 à Aren (Maison de la chasse). L'AICA regroupe les communes d'Orin, Géronce, Saint-Goin, Geüs d'Oloron, Aren et Préchacq-Josbaig.

Participants à l'AG : 21 personnes pour 114 membres chasseurs. En présence de Claude LACOUR, maire de GEÛS D'OLORON.

Rapport moral

Bonne saison dans l'ensemble même si les bilans divergent en fonction des espèces chassées.

114 cartes de membres vendues (111 cartes de membre plein + 3 cartes palombière), dont 88 cartes de membre de droit et 26 membres extérieurs (chasseurs extérieurs à la Vallée), soit 23 % de membres extérieurs. A noter 3 jeunes nouveaux chasseurs cette saison, à qui la carte a été offerte.

Chevreuil :

Le plan triennal voté en 2022 et attribué par la Fédération prévoit 180 prises sur 3 ans. 62 chevreuils ont été pris cette saison, dont 21 en tirs d'été. Plusieurs battues ont été annulées en raison de la météo, mais la programmation des battues en fin de saison a permis d'atteindre l'objectif du plan de chasse plus facilement que les autres années. Toutefois le manque d'engouement récurrent pour les battues aux chevreuils reste problématique, merci néanmoins à tous ceux qui s'investissent pour la réalisation de ce tableau de chasse, des traqueurs aux personnes qui vident les chevreuils, ceux qui participent à leur écoulement, ceux qui soignent les chiens toute l'année...

Sanglier :

24 sangliers pris cette saison. Des animaux de passage ont été constatés durant l'hiver, mais peu de cantonnement en raison d'une faible ressource en fruits forestiers due à la sécheresse de l'été 2022. Le sanglier est globalement assez peu présent dans la Vallée. Aucun dégât n'est à déclarer durant ce printemps sur les semis, l'agrainage dans les bois de la Vallée de fin mars à début juin (sous convention signée avec la Fédération) permet d'éviter ces sinistres. Merci à ceux qui l'assurent bénévolement.

Lièvre :

2 animaux ont été pris sur les 5 attribués en plan de gestion. L'espèce se porte relativement bien, les prélèvements restent volontairement faibles afin de la préserver.

Lapin :

Très faible présence, ce gibier n'est plus chassé dans la Vallée.

Palombe :

Saison très moyenne, peu de passage dans notre Vallée, néanmoins les comptages historiques aux cols (plus de 3 millions d'oiseaux) confirment que l'espèce se porte très

bien. Très peu de palombes présentes malgré tout en hivernage, en raison là encore d'une quasi-absence de glands.

Bécasse :

Saison moyenne sur l'ensemble de la période de chasse. Il existe une forte disparité de concentration d'oiseaux entre territoires proches, constatation faite également sur le plan national.

Faisans / perdrix rouges :

Très peu de retour sur les prises, mais les oiseaux ont été difficiles à chasser en raison des maïs très présents sur notre territoire et des fortes chaleurs des mois de septembre et d'octobre. Les chasseurs sont malgré tout satisfaits de la qualité des oiseaux.

Régulation des prédateurs :

Le bilan clos au 30 juin fait état de 8 renards, 43 ragondins, 5 martres, 3 visons d'Amérique, 7 corneilles et 40 pies. 1 renard supplémentaire pris lors d'une battue au mois de mars. 3 blaireaux ont également fait l'objet d'une recherche de tuberculose bovine au laboratoire de Lagor, tous négatifs. Vigilance toutefois car cette épizootie sévit à proximité en Soule, ainsi que près de Navarrenx.

A noter un nouveau piégeur agréé formé cette année, Gilles LATRUFFE.

Comptages de gibier :

Pas de comptage cette saison (réalisé tous les deux ans), le prochain en 2024.

Valorisation des chevreuils

11 chevreuils ont été valorisés et transformés chez Pyragena en février. Ils sont à disposition des chasseurs comme de toute personne intéressée.

A vendre :

- 73 boîtes de civet à 8,50 € / U ;
- 55 boîtes d'axoa à 8,50 € / U ;
- 324 boîtes de pâté à 3,50 € / U ;
- 43 saucissons à 4,50 € / U.

Rapport financier

Le bilan définitif établi au 30 juin se présente comme suit :

Dépenses 12 013 €, recettes 12 736 €. **Solde de l'exercice positif de 723 €.**

L'augmentation des ventes de tirs d'été sur les chevreuils, les recettes liées à la transformation des chevreuils et 500 € de subventions accordées par certaines communes (Aren, Geüs d'Oloron, Saint-Goin, merci à elles !) ont permis d'équilibrer les comptes de la saison 2022-2023.

Renouvellement du Conseil d'Administration

2023 est une année électorale pour l'ensemble des ACCA et AICA. L'ensemble du Conseil d'administration (composé de 15 membres actuellement) est renouvelable pour 3 ans. Francis Perry, actuel président ne souhaite pas renouveler son mandat, tout en demeurant candidat au Conseil.

12 membres au total se déclarent candidats, ils sont élus à l'unanimité par l'ensemble des membres présents :

Frédéric Aubé, René Casteignau, Alain Coustié, Gilbert Hippolyte, Gilles Latruffe, Nicolas Ledret, Mathieu Marlats, Marcel Mayca, Christian Péboscq, Stéphane Péboscq, Francis Perry, Antoine Tavernier.

Le Conseil d'Administration doit se réunir à l'issue de l'Assemblée générale afin d'élire le nouveau bureau.

Post-réunion : lors de la séance du Conseil d'Administration du 07 juin, le Bureau suivant a été élu à l'unanimité :

- **Président : Antoine TAVERNIER (Préchacq-Josbaig) ;**
- **Secrétaire : Mathieu MARLATS (Préchacq-Josbaig) ;**
- **Trésorier : Stéphane PEBOSCQ (Geüs d'Oloron).**

Adoption du règlement intérieur et de chasse

Règlement intérieur : Pas de changement par rapport à l'année passée.

Règlement de chasse : Pas de changement non plus.

Plans de chasse :

Pour le chevreuil, il reste 118 bracelets pour 2 saisons de chasse.

Pour le sanglier, il reste une demande complémentaire sera faite en cours de saison si nécessaire. Un bracelet cerf est également disponible, en cas de tir de rencontre.

Pas de nouvelle demande pour le lièvre, l'objectif maximum étant de 4 prélèvements.

Modalités de chasse :

- **Sanglier** : uniquement en battue, sur la base d'une seule équipe au sein de l'AICA. Responsables de battue : René Casteignau, Eric Casteignau et René Ruiz.

- **Chevreuil** :

Tirs d'été par des chasseurs extérieurs : demande à faire auprès du Président, 150 € par bracelet. Pour les membres de l'AICA : 40 € le bracelet, chasse au 1^{er} juin jusqu'à la fin de la saison de chasse. Une concertation est instaurée afin que les chasseurs extérieurs séjournant dans la Vallée pour le tir d'été du chevreuil puissent chasser en toute tranquillité. Antoine TAVERNIER se chargera de l'organiser afin que les membres de

l'AICA détenteurs de bracelet chevreuil puissent également sortir durant la période estivale.

Chasse en battue : responsable Antoine Tavernier et Eric Casteignau.

Responsables de lignes : ils seront déterminés au rond de chaque battue déclarée.

Les battues débuteront en principe le 08 décembre, à cette époque les récoltes sont achevées et les chevreuils se regroupent davantage au bois.

Un planning sera établi et donné lors de la remise des cartes de chasse, avec possibilité de suspension des autres chasses durant les battues aux chevreuils.

L'accent sera mis sur la transformation cette saison, afin d'ouvrir le produit de nos chasses aux habitants de la Vallée (salaisons + conserves).

- Lièvre : chasse uniquement aux chiens courants, une équipe déclarée (Péboscq), ouverte à tout chasseur souhaitant participer.

- Bécasse : prélèvement maximum autorisé (PMA) 2/jour, 6/semaine, 30/saison. Tir interdit les mardis et vendredis sauf si férié, mais le travail des chiens reste permis lors de ces deux jours, sans arme.

- Perdrix rouge : chasse les mercredis et dimanches maintenue, jusqu'à Noël. Deux oiseaux par chasseur et par jour de chasse.

- Faisans obscur et commun : mêmes jours de chasse que pour la perdrix. Un oiseau par chasseur et par jour de chasse.

- Palombe : du 10 septembre au 10 février, puis du 11 au 20 février uniquement à poste fixe avec appelants. Tir au vol interdit à partir du 1^{er} octobre. Chasse interdite après 17h à partir du 21 novembre afin de préserver les dortoirs (plan de gestion départemental).

Les modalités de chasse des autres gibiers demeurent inchangées, consulter le règlement de chasse.

Divers

Responsables gibier à plume :

A. Coustié, F. Aubé, R. Casteignau, M. Mayca, X. Barrabès, B. Marques, F. Perry, G. Hippolyte, N. Ledret, G. Couloume, A. Tavernier, G. Latruffe

Prix des cartes :

Le prix des différentes cartes demeure inchangé, le prix de base étant de 40 € pour les membres de droit et les membres extérieurs, avec remise de 5 € aux chasseurs faisant apport de leur timbre vote.

Carte palombière 30 €, avec 5 € de remise si apport du timbre vote.

Les ventes de cartes de membres auront lieu **les vendredis 25 août, 08 septembre et 10 octobre de 19h00 à 20h00** à la Maison de la Chasse.

Les cartes délivrées en dehors des dates données seront **majorées de 10 €** (sauf pour les nouveaux chasseurs obtenant leur permis en cours de saison).

Formation des chasseurs :

La Fédération propose plusieurs formations :

Formation Gardes particuliers : septembre 2023

Formation hygiène de la venaison : automne 2023

Formation piégeage : mars 2024

Les chasseurs intéressés doivent s'inscrire auprès de Christian Péboscq.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,



Antoine TAVERNIER

Le Secrétaire,



Mathieur MARLATS